

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 14 JUIN 2021 A 20H00

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Ventelay dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Marcel VERGEZ, Maire.

Étaient présents : VERGEZ Marcel, LEBOURCQ Joël, PETITFRERE Philippe, BOQUET Michèle, CHEVAILLIER Guillaume, EUGENE Anne, EUGENE Dominique, GRAUX Benjamin, SMETT Jacki, TELLIER Frédéric, TURLIN Gérard

Était absent :

Monsieur Joël LEBOURCQ a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 AVRIL 2021

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 28 avril 2021, aucune remarque n'a été formulée.

Il est adopté à l'unanimité

II – COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS ET COMMISSIONS

- 1) Commission ressources : Approbation du compte administratif de la communauté urbaine du Grand Reims. La situation financière est bonne.
- 2) Conférence de Territoires (20 communes) :
 - Ordures ménagères : Changement des sacs de tris par des bacs jaunes. Une étude est en cours pour le ramassage du tri et des ordures le même jour.
 - Programmation des travaux de voiries : Tous les villages ont été visités afin de faire un état des lieux des voiries et ensuite programmer les travaux sur 5 ans.

III – DELIBERATION POUR L'APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseil municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021, les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims ont été modifiés.

Les nouveaux statuts devant être approuvés par les conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification, aux maires, de la délibération de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, la présente délibération a pour objet d'approuver les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims modifié.

IV – ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire informe le conseil que pour tenir le bureau de vote, les membres doivent être vaccinés ou faire un test 48 heures avant.

L'état met à la disposition des communes : masques, tests, gel et visières

V – LECTURE DU COURRIER DE L'ADMR ET LA MISSION LOCALE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciement de l'ADMR et de la mission locale du versement de la subvention, 500 € pour l'ADMR et 265 € pour la mission locale.

La commune de Fontan (commune sinistrée) remercie la commune pour le don de 500 € versé

VI – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le maire informe d'une possibilité de fermeture d'une classe à l'école maternelle de Vandeuil
- 2) 13 et 14 juillet 2021 : Monsieur le maire propose de lancer le feu d'artifice le 13 juillet et non le 14 car il n'y aura pas de festivité le jour du 14 juillet, à savoir : pas de jeux pour les enfants, de concours de pétanque, de repas, de sono, ni de retraite aux flambeaux.
Seulement la cérémonie au monument aux morts
- 3) 2 mariages civils sont prévus le 27 juillet et le 7 août
- 4) Départ définitif de Mathieu POTIER le 30 juin, son remplaçant Joël MATON a débuté le 1^{er} juin pour 2 jours par semaine. Il sera présent les lundis et mardis
- 5) Travaux au lavoir à Bourgogne : Un drainage et nettoyage ont été effectués. Reste à prévoir à refaire l'entourage, demander un devis.
- 6) Il a été installé une cuve pour réserve d'eau en haut du village rue de Roucy
- 7) Fibre : l'armoire a été posée rue de Roucy en face de la mairie. Tout le haut de la rue de Roucy jusqu'à la vierge est fibré. Rue de Romain, quelques difficultés à cause des lignes hautes tensions

- 8) Madame Michèle BOQUET demande s'il est possible de débroussailler le chemin derrière la maison de Monsieur Van Parys car difficile de passer en voiture.
- 9) Des habitants ont demandé s'il était possible d'organiser une brocante à Ventelay. Une question se pose : qui veut s'occuper de l'organisation ?

La séance est levée à 20h06